

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL**  
**du 23 Décembre 2013 à 11H00 à BALBIGNY**

Présents : Mme Josiane BALDINI.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Pierre COLAS, Pierre COLOMBAT, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Claude JANIN, Serge MAYOUD, Jean-Michel MERLE, Jean-François NAVARRO, Jean-Baptiste RICHARD, Jean-Louis RIVOLLIER, Georges ROLLAND.

Excusés : Mme Catherine DONJON.

MM. Jean-Paul CAPITAN, Guy FABRE, Lucien MOULLIER, Jean-Luc POYADE, Daniel PEPIN, Jacques PERRIN, Jean-Marc REGNY, Jean-Luc SOUZY, Georges SUZAN, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs de :

- Monsieur Daniel PEPIN à Monsieur Serge MAYOUD,
- Monsieur Jean-Luc POYADE à Monsieur Christian BERNARD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Pierre COLOMBAT est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 2).

15 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 26 Septembre 2013 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1- Election d'un(e) Vice-Président(e)
- 2- L'évaluation environnementale du SCOT
- 3- Proposition d'un programme et d'un calendrier d'étude pour l'année 2014
- 4- Indemnité de conseil pour l'exercice 2013 de Mme Pourchier, Trésorière de Balbigny
- 5- Questions diverses

**1 –Election d'un(e) Vice-Président(e)**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 7 de ses statuts, le comité syndical a procédé à l'élection d'un Bureau de 7 membres, à raison d'un représentant par EPCI. Il est composé du Président et de 6 vice-présidents élus en séance des Comités syndicaux les 14 Février et 28 Mars 2011.

Madame Agnès TARIT a souhaité arrêter ses missions de représentation de la CC du Pays d'Astrée au sein de diverses instances dont le Syndicat mixte du SCOT Loire Centre. Elle a été remplacée en tant que Déléguée du Comité syndical par Madame Catherine DONJON.

Madame TARIT, étant également 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre et membre du Bureau syndical, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à l'élection d'un(e) Vice-président(e).

Monsieur le Président propose donc la désignation d'un nouveau Vice-Président qui occupera le poste devenu vacant.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Madame Josiane BALDINI, Déléguée du Comité syndical et représentante de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, fait acte de candidature en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre.

Considérant cette seule candidature, les délégués du Comité syndical décident à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Madame Josiane BALDINI est élue, à la majorité des présents, en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat mixte du SCOT Loire Centre (16 voix pour, une abstention de Madame BALDINI).

## **2- L'évaluation environnementale du SCOT**

Monsieur le Président rappelle que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et ses décrets d'application ont posé les bases d'une évaluation au regard de l'environnement pour tous les SCOT et PLU, en prévoyant que le rapport de présentation comporte un état initial de l'environnement, une évaluation des incidences des orientations sur l'environnement et un exposé de la manière dont le schéma ou plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

L'ensemble des réglementations qui ont suivi ont renforcé et précisé le contenu attendu de l'évaluation, et introduit la consultation spécifique d'une autorité environnementale. Cette évaluation environnementale doit être intégrée au rapport de présentation des documents d'urbanisme.

Il est donc évoqué l'opportunité de procéder à la consultation de bureaux d'études spécialisés de manière à pouvoir engager cette étude assez rapidement sur l'année 2014 pour que le Comité syndical, après les élections, puisse prendre connaissance du travail fait avec cet éclairage environnemental.

Il est demandé une estimation du prix de cette évaluation environnementale.

D'après les éléments d'informations recueillis auprès d'autres syndicats, le prix de cette évaluation pourrait se situer entre 50 000 et 60 000€ (à prévoir sur deux exercices).

Les délégués, à l'unanimité, accepte le lancement de la consultation de bureaux d'études spécialisés pour engager l'évaluation environnementale du SCOT et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **3- Proposition d'un programme et d'un calendrier d'étude pour l'année 2014**

Monsieur le Président a demandé à EPURES de proposer un programme de travail, qui malgré les élections municipales en Mars, permette de poursuivre de manière assez fluide les réflexions engagées. Il est important de tenir le rythme, le Comité syndical restant en place jusqu'à son remplacement.

EPURES présente donc le programme de travail, étudié préalablement en Bureau syndical, pour l'année 2014 et le calendrier prévisionnel :

- Avant Mars 2014, écriture du projet de PADD et mise en débat en Comité syndical.
- Pendant le temps des élections, poursuite du travail engagé : réalisation de compléments de diagnostic par EPURES, précision de la méthode d'élaboration du DOO avec le syndicat et mise en place d'un support communiquant sur le travail accompli sur 2012 et 2013.
- Après les élections, organisation de 3 séminaires d'information et de discussion sur le dossier SCOT dans son état d'avancement pour engager rapidement la poursuite de l'étude avec l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

EPURES précise que du consensus ou non qu'il ressortira de ces séminaires dépendra la suite du travail. Cette proposition sera peut-être à ajuster s'il n'y avait pas consensus sur le travail réalisé.

Le programme de travail 2014 intègre, outre les éléments de programme présentés ci-dessus :

- une mise à jour du recollement des documents d'urbanisme ;
- une participation du syndicat à une étude partenariale concernant la définition des corridors écologiques, notamment la déclinaison du SRCE à l'échelle des SCOT et des intercommunalités ;
- l'accompagnement du syndicat dans la consultation, le choix du Bureau d'études et l'encadrement technique de l'évaluation environnementale.

Monsieur le Président propose alors de poursuivre le travail engagé avec EPURES sur l'année 2014.

Les délégués acceptent à l'unanimité.

### **4- Indemnité de conseil pour l'exercice 2013 de Mme Pourchier, Trésorière de Balbigny**

Monsieur le Président rappelle que l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du trésor ne peut être attribuée que par décision de l'assemblée délibérante.

Le décompte de l'indemnité de conseil et de confection du budget de Madame POURCHIER, Trésorière de Balbigny, pour l'exercice 2013 représente 161,47€.

Monsieur le Président propose que lui soit versée cette indemnité, Madame POURCHIER étant très disponible pour le syndicat.

Les délégués acceptent à l'unanimité.

## **5- Questions diverses**

### **Information sur la suite du calendrier de l'étude**

Monsieur le Président rappelle que le plan détaillé du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), aboutissement de 3 séminaires de réflexions ayant réuni une quarantaine d'élus, a été présenté en Comité de pilotage aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 7 Novembre dernier et au sein de chaque EPCI membre.

Ce projet de PADD est aujourd'hui en cours de rédaction.

Monsieur le Président informe ensuite les délégués des prochaines dates importantes pour le syndicat pour l'élaboration du PADD :

- 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage organisé le 14 Janvier 2014 à Balbigny salle Concillon (9H30)- Echange avec les Personnes Publiques Associées sur le projet de PADD rédigé.
- Bureau syndical le 17 février 2014 pour préparer le Comité syndical du mardi 25 Février 2014
- Comité syndical le 25 Février 2014 (9H30 à Balbigny) : Mise en débat du PADD et vote du Budget

Les membres du Comité syndical s'entendent sur la date du prochain Comité syndical qui aura lieu le Jeudi 23 Janvier 2014 à 11H au siège du Syndicat à Balbigny pour l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires.

### **Comptes rendus des avis et accords rendus par le Président de la cadre de sa délégation**

Monsieur le Président signale que, depuis le dernier Comité syndical, le syndicat a été sollicité pour émettre un certain nombre d'avis.

Ces avis ont été rendus par le Président après avis de la Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR) :

- CADUR du 12 septembre 2013 : Arrêt du projet de SCOT Sud Loire, Modification n°2 du PLU de Feurs, Chapitre commun de l'aire métropolitaine lyonnaise.
- CADUR du 4 novembre 2013 : SRCE, Révision du zonage pour les aides à l'investissement locatif, Arrêt du projet du PLU de Saint-Priest-la-Vêtre, 2<sup>ème</sup> arrêt du projet de PLU de Saint-Germain-Laval, dérogation relative à la révision allégée du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme.

Madame BOMBENON procède au compte rendu de ces avis rendus :

#### **Avis sur le SCOT Sud Loire arrêté**

Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet.

Leur attention a néanmoins été attirée sur la nécessaire coopération entre territoires limitrophes, le développement du Sud Loire ne devant pas se faire aux dépens des autres territoires ligériens et le projet de ses voisins ne pouvant se dessiner seulement « en creux ».

#### **Avis sur la modification n°2 du PLU de Feurs**

Avis favorable. Pas d'observations particulières à formuler sur ce projet de modification.

- Avis sur la révision allégée du PLU de Sainte Agathe la Bouteresse

Avis favorable. La concrétisation de leurs projets est apparue opportune.

Ils vont dans le sens du développement des énergies renouvelables, d'une revalorisation de sites en friches et du maintien du dynamisme de l'économie locale dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Par ailleurs, ils n'ont pas d'impacts sur l'activité agricole, 20 hectares ayant même retrouvés une vocation agricole au sein de votre PLU, et les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte dans le cadre de l'étude environnementale.

Dérogation demandée accordée suite à la CADUR du 4 Novembre.

- Avis sur le chapitre commun de l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Avis favorable. Les préoccupations des élus de Loire centre étant en droite ligne des réflexions issues de la démarche interscot c'est à dire : la multipolarité, la mobilité durable, la complémentarité du développement économique, le réseau d'espaces naturels et agricoles de qualité, le Président a signé ce chapitre le 12 Novembre à Saint-Martin-en-Haut à l'occasion de la rencontre annuelle des présidents de l'interscot.

- Avis sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Observations formulées sur les objectifs suivants :

**. Objectif 1.3 : Assurer la pérennité des corridors écologiques par la maîtrise de l'urbanisation**

Les critères retenus pour délimiter deux corridors fuseaux sur Loire Centre ne sont pas clairement identifiés dans le dossier de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le syndicat s'interroge donc sur la justification et la pertinence de ces deux corridors.

Par ailleurs, l'application des grands principes édictés par le SRCE, notamment le principe suivant « Le SRCE dispose que les SCoT précisent le principe de connexion, énoncé par le SRCE, sous la forme d'un ou plusieurs corridors à localiser et traduire de manière schématique » va engendrer des études complémentaires supplémentaires que les syndicats de SCOT ne pourront supporter. Quid : Qui va payer la mise en œuvre des objectifs régionaux et nationaux ?

**. Objectif 1.5 : Eviter, réduire et compenser l'impact des projets d'aménagement sur la Trame Verte et Bleue**

La compensation de l'impact des projets d'aménagement pose un problème certain sur les questions de consommation foncière et le principe de gestion économe de l'espace. Cette compensation pourrait aller à l'encontre de l'atteinte des objectifs visés.

**. Objectif 7.2: Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles**

Considérant qu'il existe déjà de multiples outils de protection sur la Plaine du Forez qui coutent chers à la collectivité, le Syndicat n'est pas favorable à la création d'une Réserve naturelle en bord de Loire ou de toute autre procédure de protection supplémentaire. En effet, l'empilement de ces procédures alourdit et entrave l'action publique.

- Avis sur le PLU arrêté de Saint-Priest la Vêtre

Avis favorable. Il est apparu que le projet d'accueil démographique était mesuré (1,05 ha uniquement en « dents creuses », dans le respect des limites urbaines actuelles) et en lien avec les

équipements existants (notamment la station d'épuration). La mise en place de ce PLU va permettre de gérer l'urbanisation dans un souci de protection de l'activité agricole et de la qualité paysagère.

- Avis sur le PLU arrêté de Saint-Germain-Laval (2<sup>ème</sup> arrêt)

Le Syndicat a pris note de la réduction de la surface des zones à urbaniser (Zone AU) et notamment de la zone AUe (Zone à vocation artisanale et commerciale). Il est bien sûr important de prendre en compte le développement des entreprises existantes et de l'artisanat mais le problème de maîtrise foncier sur la zone AUe, évoqué dans l'avis formulé sur le 1er arrêt du projet de PLU, reste entier.

Avis favorable sur le projet de PLU mais il est demandé d'étudier, pour la zone AUe, l'opportunité d'instaurer un droit de préemption ou tout autre dispositif visant à en assurer la maîtrise foncière.

- Avis sur la révision du zonage relatif aux aides à l'investissement locatif

Aucune commune du centre du département de la Loire n'est concernée par ce zonage.

Le département de la Loire ne ressort pas globalement comme un territoire ayant un marché résidentiel tendu. Pour autant, notre territoire a un important défi à relever en matière de renouvellement urbain alors même que les investisseurs dans les projets de promotion immobilière, y compris les bailleurs sociaux, sont frileux à investir.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de notre SCOT a mis en évidence la présence :

- d'une vacance structurelle dans le parc de logements sur certaines parties de notre territoire,
- de « poches » de logements indignes,
- de friches industrielles.

En parallèle, le travail conduit pour la définition de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a amené les élus à inscrire dans ce document les orientations suivantes :

- Prioriser les développements urbains dans les bourgs et les villages et dans les tissus urbains constitués (renouvellement urbain).  
*Une étude de gisement foncier va d'ailleurs être engagée avec EPORA pour travailler sur ces questions de Renouvellement urbains à l'échelle de Loire Centre.*
- Diversifier la typologie de logements :
  - . dans la forme, afin de diminuer la consommation d'espaces agricoles et naturels.
  - . dans le type, notamment en intégrant des logements sociaux dans les secteurs les mieux dotés en équipements, et où les bailleurs sont disposés à intervenir.

Ainsi, le fait de ne pas intégrer les polarités les plus importantes de notre territoire dans un tel dispositif d'aides à l'investissement locatif va pénaliser la mise en œuvre des orientations et des objectifs du syndicat ainsi que l'atteinte des objectifs visés par la loi en terme de mixité.

Le Syndicat se tient à leur disposition pour fixer les modalités d'application du dispositif sur notre territoire (communes concernées).